

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## **Relatif à l'implantation d'une centrale photovoltaïque au sol et de ses locaux techniques dans la zone portuaire de la commune de Montoir-de-Bretagne**

Par arrêté préfectoral n° 2018/BPEF/187 en date du 5 octobre 2018 est prescrite une enquête publique portant sur le projet d'installation de la centrale photovoltaïque au sol d'une puissance de 9,73 MégaWatt Crête (MwC) et de ses locaux techniques dans la zone portuaire sur la commune de Montoir-de-Bretagne.

Elle se déroulera pendant une durée de **31 jours, du lundi 5 novembre 2018 à 9h00 au mercredi 5 décembre 2018 à 17h00 inclus**. Elle sera ouverte en mairie de Montoir-de-Bretagne.

**Monsieur Jean DE BRIDIERS**, directeur territorial en retraite, est désignée en qualité de commissaire-enquêteur, chargé de diriger l'enquête.

Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Montoir-de-Bretagne où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Il sera en outre consultable sur un poste informatique en mairie de Montoir-de-Bretagne. Le dossier sera accompagné des avis obligatoires des autorités administratives.

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Le public pourra formuler ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire-enquêteur en mairie de Montoir-de-Bretagne (adresse postale : Mairie de Montoir-de-Bretagne, 65, rue Jean Jaurès - 44550 Montoir-de-Bretagne), par voie dématérialisée pendant la durée de l'enquête à l'adresse électronique suivante : [photovoltaique-Montoir@mail.registre-numerique.fr](mailto:photovoltaique-Montoir@mail.registre-numerique.fr) ou directement sur le registre dématérialisé mis en place à l'adresse suivante : (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Les observations transmises par voie électronique seront mises à la disposition du public sur le registre électronique.

Le commissaire-enquêteur recevra, en personne, les observations des intéressés en mairie de Montoir-de-Bretagne aux jours et heures suivants :

- <b>Lundi 5 novembre 2018</b>	<b>9h00 - 12h00</b>
- <b>Vendredi 16 novembre 2018</b>	<b>14h00 - 17h00</b>
- <b>Samedi 24 novembre 2018</b>	<b>9h00 - 12h00</b>
- <b>Jeudi 29 novembre 2018</b>	<b>9h00 - 12h00</b>
- <b>Mercredi 5 décembre 2018</b>	<b>14h00 - 17h00</b>

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique (*Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures environnementales et foncières*).

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public en mairie de Montoir-de-Bretagne pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la Société LANGA Solution ayant son siège ZAC CAP MALO Avenue du Phare de la Balue 35520 LA MEZIÈRE,.

Les décisions d'accorder ou non les permis de construire susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure relève de la compétence de la préfète de la Loire-Atlantique.